



ÉPARCHE
Études, Protection à
Auteuil-le-Roi et
communes environnantes
du Cadre de vie, de
l'Habitat et de
l'Environnement



Association de Défense
de l'Environnement
Mahieutin



Bien Vivre à
Saulx-Marchais



Jonction des Associations
de Défense de
l'Environnement



Association Yvelinoise

Dernières informations de nos associations

URGENT – IMPORTANT

POUR DIRE NON AUX NOUVELLES BUTTES DU ZOO DE THOIRY

Depuis mars dernier nous vous avons alertés sur le projet mené par "Thoiry théâtre de la nature" qui consiste à nouveau à faire déposer au zoo sur 3 ans, 400 000m³ de déchets inertes sur 5 ha au motif invoqué "d'accroître les surfaces de pâture".

Les Associations de Défense et Protection de l'Environnement pensent que le seul motif est financier (ceci a été confirmé par les Maires), et ce au détriment de notre Environnement, notamment celui des habitants du village d'Autouillet.

Suite aux refus des maires de Thoiry et d'Autouillet de nous communiquer les éléments de ce dossier, nous avons finalement réussi à les obtenir après avoir été contraints de dénoncer l'illégalité de ces refus auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

Notre analyse est claire, pour autoriser ce chantier, les deux maires concernés ne peuvent pas déguiser le projet en une simple délivrance d'un Permis d'Aménager pour lequel ils seraient seuls à décider, mais doivent obligatoirement respecter la procédure préfectorale de demande de création d'une ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).

Cette procédure ISDI impose la rédaction d'un dossier important et également :

- une concertation préalable avec les habitants des villages concernés pour présenter le projet ;
- une étude d'impact sur l'Environnement, la Faune et la Flore.
- une enquête publique de 30 jours

Pour rappel la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a déjà émis un avis globalement défavorable le 14/01/2021.

Malgré cela, les deux maires passent outre, et viennent de faire apposer sur une grille bien cachée à côté de l'entrée circuit voiture, non visible de la voie publique, un panneau annonçant "un Avis de participation du public par voie électronique" qui se déroulera du 18 juin au 03 juillet 2021.

Cette participation du public est une parodie de concertation, une simple consultation sans aucune obligation de prendre en compte les remarques des riverains et habitants des communes concernées.

Nous ne pouvons plus continuer d'être traités par le mépris de ces élus qui agissent en catimini sans respecter les règles d'urbanisme dont ils sont censés être les garants.

Tournez SVP

Les Associations de Défense et Protection de l'Environnement signataires du présent tract, vous proposent le plan prévisionnel d'actions suivant :

- 1) demander une participation massive du plus grand nombre d'habitants sur le site internet : <http://permis-d-amenager-parc-zoologique-thoiry.consultationpublique.net> en y déposant **avant le 03 Juillet prochain** un texte dénonçant les conséquences du projet sur l'environnement, en s'inspirant du texte suivant, éventuellement complété :
« Par notre participation à cette consultation électronique, nous soussignés Monsieur, Madame (Nom de famille) demeurant (adresse postale) à (commune et code postal), contestons la réalité des aménagements présentés dans le projet de 'Permis d'Aménager', cette procédure ayant pour objet de contourner les règles protectrices imposées aux installations classées pour la protection de notre environnement. Nous dénonçons les incidences environnementales négatives considérables du projet, leur sous-estimation et la grave insuffisance des mesures prévues pour les éviter, les réduire et les compenser ».
- 2) en cas de délivrance de ce "Permis d'Aménager" signé des maires de Thoiry et d'Autouillet, engager un recours au Tribunal Administratif de Versailles pour demander l'annulation de cette autorisation.
- 3) demander à Monsieur le Préfet des Yvelines de faire un « déferé » pour procéder à l'annulation de ce 'Permis d'Aménager'.
- 4) lancer une pétition auprès de habitants des communes de Auteuil-le-Roi, Autouillet, Saulx-Marchais, Thoiry et Villiers-le-Mahieu pour exiger l'abandon de ce chantier.
- 5) en Septembre 2021, lancer une campagne d'appel à dons pour nous aider à financer nos frais de justice.
- 6) sous réserve de l'évolution de ce dossier, en Octobre 2021 prévoir une manifestation.

Si vous voulez participer à ce plan d'actions et être tenus informés de l'évolution de ce dossier, merci de prendre contact par mail en nous écrivant sur l'adresse :

collectifnonauxbuttesdeThoiry@gmail.com

Vous pouvez aussi nous contacter directement :

- Jean-Jacques AUBERT (ÉPARCHE) : jean-jacques.aubert@wanadoo.fr
- Jean CREMET (BIEN VIVRE A SAULX-MARCHAIS) : actionthoiry@bvsm.fr
- Claude GRAJEON (JADE) : c.grajeon@wanadoo.fr
- Philippe HEURTEVENT (SAUVONS LES YVELINES) : philippe.heurtevent@gmail.com
- Pascal LOLLIOZ (ADEM) : pascal.lolloz@gmail.com

**Nous comptons sur la mobilisation du plus grand nombre d'entre vous.
Nous vous remercions par avance de votre soutien.**

Mobilisez vous pour ne pas revivre de tels dépôts laissés en friches des années plus tard.



Buttes de terre côté entrée voitures du parc animalier



Buttes de 2006 sur Villiers le Mahieu

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique -